

# Règlement

## CHALLENGE e+

**Dotation Totale 2023 : 6 000 Euros**

CAPESEDES – Cercle des Amis et des Parents de l'ESDES

10, place des Archives 69002 LYON

### 1- **OBJET DU « CHALLENGE e+ »**

L'association CAPESEDES organise chaque année le « Challenge e+ » en vue de récompenser des projets entrepreneuriaux dont l'un au moins des porteurs/animateurs est un étudiant de l'ESDES ou un Alumni de l'ESDES à jour de sa cotisation à l'association des Alumni.

Ces projets peuvent être des initiatives individuelles ou collectives, sous forme individuelle ou à travers une société, en création ou en activité, mais à un stade suffisamment avancé pour en déterminer le caractère pertinent et la potentialité.

Le challenge e+ est divisé en deux sous-challenges :

- Le « challenge e+ Étudiants » pour les étudiants de l'ESDES, qui peut être doté de plusieurs prix.
- Le « challenge e+ Alumni » pour les Alumni, doté d'un prix unique.

Dans le cas de projets présentés par des équipes au profil varié, CAPESEDES se réserve le droit de basculer les projets dans l'un ou l'autre de ces sous-challenges en fonction de la composition des équipes.

Les récompenses ont pour principal objectif d'encourager, d'accompagner, d'aider et/ou de valoriser les projets les plus remarquables, économiquement viables et avec un potentiel de croissance. Afin d'éviter de récompenser des « professionnels » des concours et non des entrepreneurs, les récompenses seront liées à un événement de la vie de la nouvelle entreprise (création, embauche, investissement...).

En plus des dotations en numéraire, d'autres récompenses, sous forme de prestations de service offertes par des spécialistes (juristes, experts comptables... par exemple), pourraient également être attribuées.

Un ou plusieurs projets seront dotés en fonction de l'évaluation qui en sera faite selon le processus décrit ci-après.

Afin de garantir :

- La transparence dans l'analyse et le choix des projets,
- La rigueur dans le déroulement,
- La meilleure sélectivité.

CAPESEDES a décidé de mettre en place une procédure dans laquelle seront analysés les aspects suivants :

- Business plan : qualité de l'analyse et cohérence économique.
- Innovation : plus-value, pertinence, créativité.
- Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Cette procédure, portée à la connaissance des étudiants et anciens étudiants, leur permettra ainsi de savoir si leur projet correspond aux critères définis par CAPESEDES.

Le règlement du challenge e+ est accessible à tous via le site web de CAPESEDES, sur simple demande via [contact@capesdes.fr](mailto:contact@capesdes.fr) et il est aussi porté à la connaissance des professeurs concernés de l'ESDES.

## **2- LA COMMISSION « CHALLENGE e+ »**

Cette commission a pour vocation d'organiser et de gérer le Challenge. Elle sélectionne des projets qui pourront concourir.

Elle peut être composée :

- De 4 à 8 (parité entre CAPESEDES et le reste du jury) membres de l'association CAPESEDES. Ces membres sont nommés par le Conseil d'Administration de CAPESEDES lors de sa réunion post-AG annuelle,
- 1 membre du corps enseignant du Pôle Business Développement de l'ESDES,
- 1 membre de l'association des ALUMNI de l'ESDES, ou anciens nominés du challenge e+,
- 1 professionnel extérieur reconnu pour sa compétence dans la création ou la gestion d'entreprises.

Un rapporteur de la commission est nommé parmi ses membres. Celui-ci doit nécessairement être un membre de l'association CAPESEDES. Seuls les membres de la commission sont habilités à connaître les projets et à participer à leur sélection.

Le rapporteur recueille les notations de chacun des membres et en fait la synthèse. Une 1<sup>ère</sup> réunion de sélection se tient pour, d'une part, harmoniser la notation si nécessaire et, d'autre part, conclure sur le choix des projets nominés.

En cas de désaccord des membres de la commission sur un ou plusieurs projets, d'égalité parfaite entre deux ou plusieurs projets, le Président de CAPESEDES, et à défaut le rapporteur, a voix prépondérante.

## **3- LE JURY DU CHALLENGE e+**

Le Jury de la Finale est composé des membres de la commission « Challenge e+ » et d'une personnalité de la vie économique. Cette dernière, choisie par la Commission, sera de droit le Président du Jury et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage. Lors de la finale du Challenge e+ après la présentation de tous les projets nominés, le Jury départagera les différents projets, et attribuera le nombre, le montant, et la nature des récompenses qui lui sembleront adaptés, dans la limite du montant maximum de la dotation annuelle.

#### **4- CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS ET PRÉSENTATION**

Chaque candidat devra soumettre un dossier auquel pourront être joints des documents permettant la meilleure compréhension du projet.

Le dossier (maximum 40 pages) devra être envoyé dans les temps impartis, selon le calendrier défini ci-après, au format électronique (PDF) adressé par mail à **challenge@capedesdes.fr**.

Le dossier comportera en outre, a minima, les éléments suivants et répondra aux questions suivantes :

- **Une synthèse d'1 page maximum du projet.**
- Une présentation de l'équipe.
- Une présentation détaillée du projet (objectifs, son avancement, qui ? quoi ? comment ? En quoi votre projet est-il différenciant ?).
- Un Business Plan (dont analyse SWOT, analyse de la valeur...).
- Tout élément nécessaire à la bonne compréhension du projet, du produit, de son marché, ...
- Répondre à ces 2 questions :
  - Avez-vous identifié des points de votre projet à améliorer ? Comment les corriger ?
  - Comment utiliseriez-vous votre récompense ?

Un projet déjà présenté au challenge e+ pourra l'être une seconde fois, aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir été récompensé lors de la 1<sup>ère</sup> année de présentation.
- Avoir évolué dans son développement par rapport à la 1<sup>ère</sup> présentation.

Les Alumni ne pourront présenter un projet qu'une seule fois.

#### **5- CONDITION DE PARTICIPATION ET DROIT À L'IMAGE**

Les évènements liés au déroulement et aux manifestations « Challenge e+ » pourront faire l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

Chacun des participants au « Challenge e+ » en sa qualité d'organisateur, de membre du jury, de candidat ou de partenaire peut être amené à voir son nom cité, son image diffusée dans le cadre des prises de vues effectuées au cours des manifestations diverses organisées par les responsables du « Challenge e+ ».

#### **6- RESPONSABILITÉ ET CONFIDENTIALITÉ**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues ainsi qu'en cas de vol, retard ou dommage subis lors du transport des dossiers.

La Commission sera garante de la discrétion requise pour que le contenu du projet soit traité de façon confidentielle entre les seuls membres de la commission et du jury. Les membres de la commission et du jury s'engagent à ne divulguer le projet, et à ne pas utiliser à leur propre dessein les projets et/ou idées soumis.

Elle ne peut cependant pas être garante de la confidentialité absolue de documents ayant déjà fait l'objet de présentation(s) et d'évaluation(s) par des tiers.

Pour chaque dossier présenté, des copies seront réalisées à l'usage exclusif des membres du jury de soutenance et de la commission CAPESDES.

## **7- ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à « Challenge e+ » emporte acceptation sans réserve du présent règlement et spécialement donne l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements et leur promotion.

En déposant son dossier de candidature, le candidat :

- Autorise les organisateurs à utiliser les noms des personnes acteurs du projet, à des fins de communication dans le cadre de « Challenge e+ »,
- S'engage à répondre aux questions des membres du jury, s'ils souhaitent plus de précisions,
- S'engage, pour le cas où il figurerait parmi les nominés, à participer à une présentation orale du projet et le cas échéant, si besoin est, à déposer une demande officielle d'absence aux cours à l'ESDES.

## **8- MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur officiel du « Challenge e+ ». Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de CAPESDES ([www.capesdes.fr](http://www.capesdes.fr)).

## **9- EVALUATION DES PROJETS**

Les critères d'attribution permettent de minimiser la subjectivité, de garantir intégrité et rigueur dans la démarche du choix et de l'analyse des projets soumis par les étudiants.

Ces critères sont les suivants lors de la :

### **Sélection des dossiers « nominés » :**

#### **1. Intérêt et originalité du projet**

- i. Projet nouveau qui se caractérise par sa singularité ; l'innovation peut concerner n'importe quelle partie du projet,
- ii. Projet porteur de valeurs (sociales, humanitaires, économiques, intellectuelles...).

#### **2. Présentation du dossier et posture entrepreneuriale**

- i. Degré d'aboutissement du dossier remis,
- ii. Exactitude et précision des sources utilisées,
- iii. Qualité de synthèse,
- iv. La posture entrepreneuriale, manière d'être de l'entrepreneur par rapport à ses valeurs, à ses convictions, à ce qui le porte à entreprendre.

#### **3. Faisabilité du projet**

- i. Projet techniquement faisable,
- ii. Business plan,
- iii. Ouverture sur des partenaires, à d'autres écoles, aux médias, à des personnalités, participation de sociétés...
- iv. Qualité de la stratégie de communication,
- v. Image véhiculée par le projet.

#### **4. Capacité de développement du projet :**

- i. Aspects techniques, marketing, commerciaux et financiers du projet,
- ii. Qualité de l'étude de marché,
- iii. Qualité de l'analyse du risque,
- iv. Planification du déploiement du projet.

## Finale devant le jury :

### 5. Capacité de synthèse écrite et valorisation orale du projet :

- i. Potentiel de croissance,
- ii. Potentiel de création d'emplois.

### 6. Qualité et pertinence des réponses aux questions posées par le jury.

## **10- LA PRÉSENTATION DEVANT LE JURY, ATTRIBUTION ET REMISE DES RÉCOMPENSES ET DES AIDES**

Les candidats nominés assurent une présentation orale de 15 minutes maximum de leur projet, au choix sous PowerPoint, sous forme de vidéo, ... N'hésitez pas à être innovants et percutants !

Les candidats répondent ensuite pendant 15 minutes aux questions du Jury.

Une fois tous les projets présentés et défendus, le jury procédera à une délibération.

A l'issue de la finale, les résultats seront annoncés.

Les échéances des versements se feront comme suit :

- 50 % du soutien financier seront versés, à réception du RIB de l'association, pour l'amorçage du projet,
- 50 % à réception après réalisation d'un événement propre au projet (création de la société, embauche d'un salarié, investissement, paiement d'une prestation...), après validation par la commission Challenge e+, des factures correspondantes et de l'appel de fonds envoyés par l'entrepreneur.

Le solde non réclamé au 31 décembre 2024 sera considéré comme perdu.

Par ailleurs, aucun règlement ne sera effectué durant le mois d'août 2023.

## **11- ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRENEUR ET DE CAPESEDES**

### **> Engagements de l'entrepreneur**

Dans le cadre du présent règlement, celui-ci s'engage à :

- Utiliser les fonds reçus par CAPESEDES pour mener exclusivement le projet soutenu ;
- Fournir à CAPESEDES mensuellement un point d'avancement du projet jusqu'à son aboutissement ;
- Mettre son nom et son logo à la disposition de CAPESEDES afin de permettre leur affichage sur tous supports de communication ;
- Autoriser CAPESEDES à le mentionner dans sa communication sur le projet soutenu ;
- Venir présenter le partenariat si CAPESEDES en fait la demande ;
- Communiquer sur le projet en mentionnant le soutien de CAPESEDES (lors de prises de parole ou événements par exemple) sur tous supports (réseaux sociaux en mentionnant le compte CAPESEDES, vidéos, sites Internet, publications, plaquettes, affiches/rolls up etc.) en y apposant son logo ainsi que celui de l'ESDES.

### **> Engagements de CAPESEDES**

- Verser à l'entrepreneur un soutien financier du montant fixé, selon les modalités prévues à l'article 9 ;
- Mettre son nom et son logo à la disposition de l'association, afin de permettre leur affichage dans les supports de communication, d'information ou de promotion du projet, en tant que membre partenaire.
- Valoriser le partenariat ainsi que le projet en fonction de l'actualité de CAPESEDES.

## 12- CALENDRIER DU CHALLENGE e+

Lancement/Communication du challenge e+ édition 2022 : **lundi 6 mars 2023.**

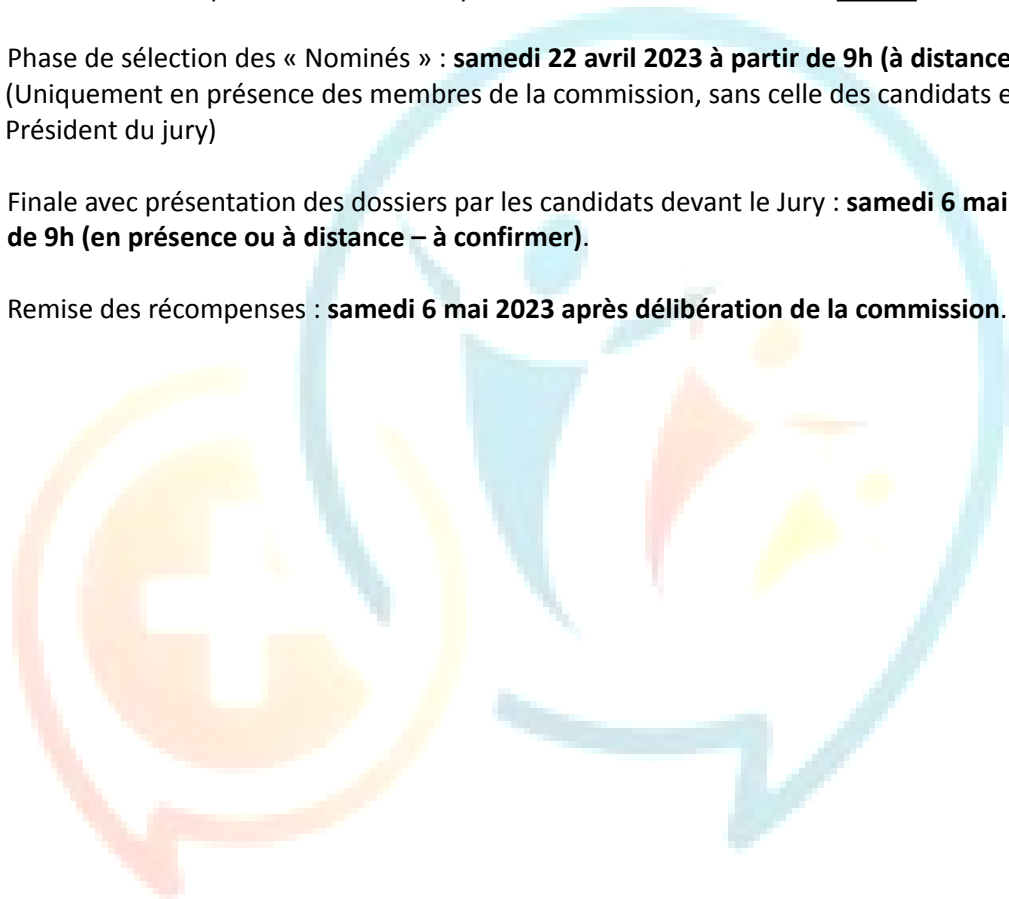
Phase de dépôt des dossiers : **entre le lundi 6 mars 2023 et vendredi 14 avril 2023.**

Date limite de dépôt des dossiers complets : **vendredi 14 avril 2023 à minuit.**

Phase de sélection des « Nominés » : **samedi 22 avril 2023 à partir de 9h (à distance).**  
(Uniquement en présence des membres de la commission, sans celle des candidats et ni du Président du jury)

Finale avec présentation des dossiers par les candidats devant le Jury : **samedi 6 mai 2023 à partir de 9h (en présence ou à distance – à confirmer).**

Remise des récompenses : **samedi 6 mai 2023 après délibération de la commission.**



capesdes